

# L'Écho Chapellois



## Le Mot du Maire,

Chapelloises, Chapellois,

L'été 2015 aura été une période forte en actions :

Tout d'abord, pour ce qui est de la salle, nous avons enfin obtenu l'autorisation d'enlever ce qui avait brûlé et nous allons pouvoir engager toute la procédure administrative pour lancer les travaux de rénovation. A ce jour, fixer une date de remise en service serait imprudent !

A l'école, l'ouverture d'une 9ème classe a nécessité la mise à disposition d'un nouveau local avec l'adaptation d'une salle à l'étage. J'en profite pour remercier les entreprises locales (Soléo Renouard, Frangeul, Lecrosnier) qui ont parfaitement réalisé dans les temps, les travaux nécessaires. Un deuxième tableau numérique a été livré pour permettre aux enfants de bénéficier des nouvelles technologies numériques. La mise en place pour la 2ème année des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) a demandé de la rigueur et pour la Commune un nouvel engagement financier. Le restaurant scolaire a, quant à lui, bénéficié de travaux d'insonorisation pour faire de cet endroit, déjà très apprécié, un vrai temps de convivialité et de calme.

Près de la mairie, les locaux du Centre de Loisirs sont en cours de rénovation et ce à la charge complète de Vallons de Haute Bretagne Communauté afin d'augmenter la capacité et la qualité d'accueil.

Par ailleurs : un kilomètre de voirie a entièrement été rénové entre le Brulay et la Croix du Goulet. C'est un investissement lourd mais indispensable pour ne pas laisser aux générations futures des réseaux routiers dégradés.

Au moment où vous lisez cet écho, d'autres réparations auront sans doute été effectuées sur toute la voirie communale comme nous le faisons chaque année.

Pour nos commerces, la boulangerie semble satisfaire les nombreux clients et vient ainsi renforcer le bar-restaurant, le bar-tabac qui vient de changer de propriétaire, ainsi que le salon de coiffure. Cela donne, à notre bourg une activité très plaisante.

Il reste à réaliser quelques travaux d'enrobé, de clôture et paysager pour donner au carrefour une image valorisante pour notre Commune.

Pour l'immobilier, ce sont de nombreux chantiers qui sont en cours (une bonne quinzaine de maisons nouvelles) changeant aussi notre commune et apportant de nouvelles recettes au budget communal en compensant quelque peu les baisses de dotations de l'État.

Un autre sujet d'importance a secoué notre pays et plus particulièrement la Bretagne. Je veux parler de l'agriculture.

Numéro 93  
Septembre 2015

## SOMMAIRE

- Edito
- Vie Municipale P 2 à 13
- Vie Intercommunale P 14 à 15
- Vie Culturelle et économique P 16 à 17
- Vie de l'école : P 18
- Associations : P 19 à 21
- Santé P 22
- Développement durable : P 23
- Mémento Vie Pratique : P 24

Notre commune est une commune rurale et est reconnue pour ses paysages entretenus par nos agriculteurs. On ne peut pas être indifférent à ceux qui participent à notre alimentation, à des quantités d'emplois directs et indirects. Vivre de son travail est le souhait de tous. Le prix le plus bas à tout crin met en péril notre capacité française à rester indépendant. Bien au-delà des clichés que certains voudraient véhiculer, l'agriculture comme d'autres pans de notre économie doit rassembler tous les acteurs de la vie publique pour trouver des solutions pérennes. Quant à moi, en d'autres lieux, je serai un ardent soutien à toutes actions permettant de sauver ce secteur de notre identité bretonne : l'agroalimentaire. Dans notre restaurant scolaire, nous nous attachons à ce que la viande consommée soit d'origine française.

Le Conseil Municipal de fin d'Août a été riche en décisions pour assurer aux habitants de notre commune la meilleure qualité de vie possible. Nos investissements d'aujourd'hui engagent et préparent notre avenir. A bientôt avec optimisme et réalisme.

Le Maire.

## ZOOM SUR LES PRINCIPALES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Exceptionnellement, le compte-rendu du Conseil Municipal du 4 mai ne figure pas dans cet Echo Chapellois. Vous pourrez le retrouver sur le site internet dans la rubrique « Publications ».*

### Réunion du 1er Juin 2015

- **Rythmes scolaires : approbation du Projet Educatif Territorial.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en prolongement des dispositifs mis en place dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, il appartient au Conseil Municipal d'approuver le projet éducatif territorial (PEDT). Ce document a été élaboré par un groupe de travail constitué des membres de la commission rythmes scolaires, des animateurs, des équipes enseignantes des écoles maternelles et élémentaires, en collaboration avec les services de l'Education nationale, des représentants des parents d'élèves et animé par l'encadrant rythmes scolaires.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Projet Educatif Territorial et précise que ce projet a été soumis au préalable pour avis à l'Inspection académique. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix pour et 1 abstention :

- décide d'approuver le Projet Educatif Territorial (PEDT), tel qu'annexé à la présente délibération.

- **Devis activité yoga : 2 séances .**

Monsieur le Maire fait part du devis présenté par Mme Nathalie DESHAYES concernant l'animation de deux séances de yoga pour les enfants de maternelle dans le cadre des TAP (rythmes scolaires) pour un montant de 40 € la séance, soit 80 € les 2 séances.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide de retenir le devis présenté par Mme Nathalie DESHAYES domiciliée 11, La Gare à PLECHATEL concernant l'animation de deux séances de yoga pour les enfants de maternelle dans le cadre des TAP (rythmes scolaires) pour un montant de 80 € les deux séances.

- **Compte-rendu de la dernière réunion rythmes scolaires.**

Mme Virginie PERON, Conseillère municipale déléguée aux affaires scolaires, fait part du compte-rendu de la dernière réunion rythmes scolaires et rappelle le bilan de l'enquête TAP présenté lors du Conseil Municipal du 4 Mai 2015.

Mme Virginie PERON expose, d'autre part, le projet d'organisation des TAP pour l'année scolaire 2015-2016 ainsi que le projet de règlement avec les précisions suivantes :

- si l'enfant n'est pas inscrit aux TAP et reste malgré tout, il sera considéré comme étant en garderie payante.
- en cas de retard des parents, les enfants seront confiés à la garderie à partir de 17h15

Les inscriptions pour les TAP devront être retournées pour le 5 Juillet en Mairie.

Monsieur le Maire demande de se prononcer au sujet d'une participation financière des parents dans le cadre de l'activité « rythmes scolaires » : 3 voix pour, 11 voix contre et 1 abstention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité :

- décide de ne pas demander de participation financière aux parents dans le cadre de l'activité rythmes scolaires pour l'année scolaire 2015-2016.

- **Renouvellement d'un poste d'adjoint technique territorial de deuxième classe non permanent dans le cadre de l'ouverture d'une neuvième classe.**

Monsieur le Maire précise que dans le cadre de l'ouverture d'une neuvième classe, il y a lieu de renouveler le poste d'adjoint technique territorial de deuxième classe non permanent, la pérennité de cette classe n'étant pas assurée à l'avenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- émet un avis favorable au renouvellement d'un poste d'adjoint technique territorial de deuxième classe non permanent dans le cadre de l'ouverture d'une neuvième classe, pour une durée de 10 mois, 10 jours à hauteur de 19h00/35ième par semaine à compter du 31 Août 2015, 1er échelon, indice brut 330, indice majoré 316.

- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué pour signer les différents actes inhérents à cette embauche temporaire.

- **Adhésion de la Commune de Baulon au SIGEP de GUER.**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du 12 Mai 2015 de Monsieur le Président du SIGEP de GUER spécifiant que les membres du Comité Syndical du SIGEP de GUER en date du 29 avril 2015 ont accepté, avec 34 voix pour, l'adhésion de la Commune de BAULON à compter du 1er septembre 2015. Il est demandé aux communes adhérentes de délibérer sur ladite modification.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- émet un avis favorable à l'adhésion de la Commune de BAULON au SIGEP de GUER à compter du 1er septembre 2015.
- approuve la modification des statuts concernant l'article 1.

- **Société ARMOR GREEN : validation des projets d'actes portant sur la centrale photovoltaïque de l'atelier technique municipal.**

La société GREENERGIE III reprend la convention d'occupation temporaire signée le 10 octobre 2013 et portant initialement sur la toiture du centre technique municipal de la commune, afin d'assurer la publication de l'acte au service de publicité foncière de REDON. Pour ce faire, il a été nécessaire d'isoler la toiture dans un volume numéro DEUX identifié aux termes d'un état descriptif de division en volumes établi par le Cabinet QUARTA, géomètre expert à BRUZ. Compte tenu :

- de l'état descriptif de division en volumes dressé par le géomètre-expert avec plans ;
- du projet d'acte notarié reprenant l'état descriptif de division en volumes ;
- du projet d'acte notarié d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public ;
- et des plans des servitudes de non privation d'ensoleillement, de passage de câbles et de gaines, de tour d'échelle, d'accès et de passage piétons et véhicules et d'emplacements du local onduleur,

Monsieur le Maire propose de lui donner une autorisation expresse concernant les points suivants :

- la régularisation par acte notarié à recevoir par Maître Arnaud SOLLET, notaire associé à RENNES, ou l'un de ses associés, d'un état descriptif de division en volumes sur le modèle établi par le Cabinet QUARTA ;
- la régularisation par acte notarié d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public à recevoir par Maître Arnaud SOLLET, notaire associé à RENNES, ou l'un de ses associés, reprenant la convention signée le 10 octobre 2013 ainsi que ;
- la constitution des servitudes nécessaires à l'installation et au fonctionnement de la centrale photovoltaïque en toitures et du local technique destiné à accueillir les onduleurs : servitudes de non privation d'ensoleillement et d'élagage, servitude de passage de câbles et gaines, servitude d'accès et de passage pour piétons et véhicules, servitude de tour d'échelle et servitude d'implantation d'un local onduleur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- donne à Monsieur le Maire une autorisation expresse concernant les trois points désignés ci-dessus.
- donne dès à présent son autorisation expresse et définitive à ce que le droit réel conféré par ladite convention fasse l'objet d'une affectation hypothécaire par la société GREENERGIE III , Occupant susnommé, et/ou ses ayants droits ou ayants cause, au profit de tout prêteur, mais seulement pour garantir les emprunts contractés en vue de financer la réalisation, la modification ou l'extension des ouvrages, constructions et installations situés sur la dépendance domaniale occupée, conformément à l'article L.2122-8 alinéa 1 du Code Général de la propriété des personnes publiques

Etant ici précisé que les hypothèques dont s'agit s'éteindront automatiquement et de plein droit au plus tard à l'expiration de ladite convention, conformément à l'alinéa 3 dudit article.

donne tous pouvoirs au Maire de la Commune, avec faculté de délégation, pour signer et régulariser tous actes permettant l'exécution des décisions prises ci-dessus, en conséquence et notamment régulariser l'acte réitératif de convention d'occupation temporaire aux conditions évoquées ci-dessus, faire toutes déclarations, prendre tous engagements, donner toutes autorisations, consentir toutes servitudes nécessaires à l'exécution de cette convention, et de manière générale faire le nécessaire.

- **Délibération relative aux dépenses à imputer au compte 6232 « fêtes et cérémonies ».**

Il est désormais demandé aux collectivités territoriales de faire procéder à l'adoption, par le conseil municipal, d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 6232 « fêtes et cérémonies », conformément aux instructions règlementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire,

Il est ainsi proposé de prendre en charge les dépenses suivantes au compte 6232 « fêtes et cérémonies » :

- d'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que, par exemple, les décorations de Noël, illuminations de fin d'année, les jouets, friandises pour les enfants, diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies officielles et inaugurations, les repas des aînés ;
- les fleurs, bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors des mariages, décès, naissances, récompenses sportives, culturelles, militaires ou lors de réceptions officielles ;
- le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats ;
- les feux d'artifice, concerts, manifestations culturelles, locations de matériel (podiums, chapiteaux, calicots, kakémonos) ;
- les frais d'annonces et de publicité ainsi que les parutions liées aux manifestations ;
- les frais de restauration, de séjour et de transport des représentants municipaux (élus et employés accompagnés, le cas échéant, de personnalités extérieures) lors de déplacements individuels ou collectifs, de rencontres nationales ou internationales, manifestations organisées afin de favoriser les échanges ou de valoriser les actions municipales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de considérer l'affectation des dépenses reprises ci-dessus au compte 6232 « fêtes et cérémonies » dans la limite des crédits repris au budget communal.

- **Décisions modificatives**

Monsieur le Maire fait part du courrier de Monsieur le Trésorier de PIPRIAC – MAURE sollicitant la prise de décision modificative suivante :

- compte 041 au lieu du compte 040 :

(compte 040 : opération d'ordre de transfert entre section)

Recettes d'investissement : compte 041 : Opérations patrimoniales : 29 343,86 €

- compte 28 042 : bâtiments et installations : 10 498,66 €

- compte 281 318 : autres bâtiments publics : 5 965,04 €

- compte 281 532 : réseaux d'assainissement : 1 010,16 €

- compte 4817 : pénalités et renégociations de la dette : 11 870,00 €

ainsi que la modification d'imputation suivante :

- compte 10 226 : amendes de police : 5 350 € au lieu du compte 1342.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve la décision modificative désignée ci-dessous ainsi que la modification d'imputation désignée ci-dessus.

- **Restaurant du groupe scolaire Cousteau : demande de participation aux repas des enfants rationnaires habitant dans la Commune.**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Madame la Présidente de l'Association de Gestion du Restaurant Scolaire Cousteau sollicitant une participation de 0,75 € par repas pour des enfants rationnaires du groupe scolaire Cousteau pour les enfants habitants dans la Commune de LA CHAPELLE-BOUEXIC, sachant que le tarif d'un repas complet s'élève à 4,10 € et le tarif réduit à 3,35 €. Monsieur le Maire spécifie qu'un enfant de la Commune était concerné pour l'année scolaire 2014-2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- émet un avis favorable à la demande de participation désignée ci-dessus.

- autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention de participation à la gestion du restaurant scolaire Cousteau pour l'année scolaire 2014-2015.

- **Déclaration d'intention d'aliéner : cession du fonds de commerce par Mr et Mme GAREAU Bernard et Marie-France – 11 rue de la Mairie – cadastré section AB n° 145.**

Monsieur le Maire fait part du courrier recommandé du 1er Juin 2015 de Maître Thomas L'OLLIVIER transmettant une déclaration d'intention d'aliéner concernant la cession du fonds de commerce par Mr et Mme GAREAU Bernard et Marie-France, cadastré section AB n° 145 au profit de Mr et Mme CHEREL. Monsieur le Maire précise, d'autre part, qu'un droit de préemption pour les cessions commerciales a été instauré par la Commune dans ledit périmètre rue de la Mairie

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de ne pas donner suite à la déclaration d'intention d'aliéner concernant la cession du fonds de commerce par Mr et Mme GAREAU Bernard et Marie-France – 11, rue de la Mairie – cadastré section AB n° 145 au profit de Mr et Mme CHEREL.

- renonce à l'application du droit de préemption pour la cession des fonds de commerce pour le dossier désigné ci-dessus.

- autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les pièces inhérentes à la décision désignée ci-dessus.

- **Convention pour installation d'une station météo.**

Monsieur le Maire rappelle la demande de METEO FRANCE concernant la recherche d'un terrain pour l'implantation d'une station météo et la proposition du terrain situé à l'entrée des lagunes à proximité du portail. Dans ce cadre, Monsieur le Maire donne lecture de la convention proposée par METEO France dans les conditions suivantes :

- mise à disposition d'un terrain de 100 m<sup>2</sup> par la Commune à l'entrée des lagunes à proximité du portail.
  - bail d'une durée de 3 ans à partir du 1<sup>o</sup> Octobre 2015 renouvelable 2 fois par tacite reconduction.
  - montant du loyer : 300 € avec versement à terme échu le 30 septembre de chaque année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- émet un avis favorable à la signature de la convention désignée ci-dessus.
- autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer cette convention.

<b>Informations</b>
---------------------

- **Ouverture de la boulangerie**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'ouverture de la boulangerie est prévue pour la dernière semaine de juin 2015.

- **Compte-rendu de la commission d'expertise concernant la salle polyvalente suite au sinistre incendie.**

Monsieur le Maire informe qu'une réunion d'expertise s'est déroulée le mardi 26 Mai 2015 en présence d'un expert judiciaire désigné par le Tribunal Administratif de RENNES et qu'une seconde réunion d'expertise est programmée le 2 Juillet 2015 :

- 9h30 : à la salle-polyvalente : poursuite des investigations techniques
- 14h00 : à la Mairie : réunion plénière avec les avocats.

- **SCOT : information de Mme LETOURNEL Carole.**

Mme LETOURNEL Carole, Conseillère municipale déléguée, fait part que le Comité Syndical du SCOT s'est réuni le 11 Mai 2015 :

- La première phase concerne le PCET : Plan Climat Energie Territorial.
- Le porté à connaissance de l'Etat sera intégré au SCOT.
- 12 nouvelles Communes seront intégrées au futur SCOT
- Début juillet 2015 : les propositions des différents scénarios seront exposées.
- Septembre 2015 : PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable).
- Arrêt du SCOT : janvier 2016.

Une prochaine réunion du Comité Syndical du SCOT est programmée le mardi 2 juin 2015.

- **Compte-rendu : Vallons de Haute Bretagne Communauté.**

Mme LETOURNEL Carole fait part que lors du dernier Conseil Communautaire des Vallons de Haute Bretagne Communauté les questions suivantes ont notamment été abordées :

- **BREIZH BOCAGE** : embauche d'un chargé de mission pour faire le point sur le dossier Breizh Bocage, l'objectif étant d'améliorer la qualité du maillage bocager.

**Contrat Energie Partagée** : Il n'est pas donné d'avis favorable à la mise en place d'un Contrat en Energie Partagée actuellement (coût environ 15 000 €). Toutefois, les Communes peuvent adhérer à titre individuel.

**Contrat de Territoires** : une proposition de 80 000 € de participation au titre du contrat de territoire est faite pour la Commune de LA CHAPELLE-BOUEXIC dans le cadre d'un projet de construction de salle de sports.

- **Information concernant la réception de la chorale de VIGEOIS.**

Il est programmé de recevoir la chorale de VIGEOIS à LA CHAPELLE-BOUEXIC dans le cadre de la fête de la musique.

## Réunion du 29 Juin 2015

- **Adjonction de deux questions à l'ordre du jour**

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour les deux questions suivantes :

- Admission en non-valeur
- Subvention amendes de police.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'ajouter les 2 questions désignées ci-dessus à l'ordre du jour.

- **Travaux d'aménagement des abords de commerces : avenants Entreprise PEROTIN**

⇒ *Travaux d'aménagement des abords des commerces et travaux de sécurité sur RD n° 776 : lot n°1 - SAS PEROTIN - Avenant n°2.*

Monsieur le Maire fait part de l'avenant n°2 proposé par l'Entreprise SAS PEROTIN un montant en plus-value de 10 983,84 € TTC concernant la fourniture et la pose de bordure béton et la réalisation d'un bi-couche. Monsieur le Maire rappelle les éléments suivants :

- Montant initial du marché : 140 338,20 € TTC
- Avenant n° 1 : 5 547,60 € TTC
- Avenant n°2 : 10 983,84 € TTC
- Montant global du marché : 156 869,64 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 11 voix pour et 3 abstentions :

- décide de retenir l'avenant n°2 désigné ci-dessus proposé par l'Entreprise SAS PEROTIN - Parc d'Activités de la Nouette – 35162 BRETEIL pour un montant total de 10 983,84 € TTC portant le montant global du marché à 156 869,64 € TTC.

⇒ *Travaux d'aménagement des abords des commerces et travaux de sécurité RD n° 776 : lot n°1 - SAS PEROTIN - Avenant n°3.*

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'avenant n°3 proposé par l'Entreprise SAS PEROTIN pour un montant de plus-value de 3 979,20 € TTC concernant les travaux claustras, réagrèage murêt, réseau d'eau potable au sud boulangerie pour reprise gouttière. Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les éléments suivants :

- Montant initial du marché : 140 338, 20 € TTC
- Avenant n°1 : 5 547,60 € TTC
- Avenant n° 2 : 10 983,84 € TTC
- Avenant n° 3 : 3 979,20 € TTC
- Montant global du marché : 160 848,84 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de retenir l'avenant n° 3 désigné ci-dessus proposé par l'Entreprise SAS PEROTIN – Parc d'Activités de la Nouette – 35162 BRETEIL pour un montant total de 3 979,20 € TTC portant le montant global du marché à 160 848,84 € TTC.

⇒ *Travaux d'aménagement des abords des commerces et travaux de sécurité R.D. N° 776 : lot n°1 - SAS PEROTIN - Avenant n°4*

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'avenant n°4 proposé par l'Entreprise SAS PEROTIN pour un montant de plus-value de 3 783,00 € TTC concernant l'enrobé sur trottoir et sortie de parking et réseau d'eau potable sud-ouest. Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les éléments suivants :

- Montant initial du marché : 140 338,20 € TTC
- Avenant n°1 : 5 547,60 € TTC
- Avenant n°2 : 10 983,84 € TTC
- Avenant n°3 : 3 979,20 € TTC
- Avenant n°4 : 3 783,00 € TTC
- Montant global du marché : 164 631,84 € TTC .

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 11 voix pour et 3 abstentions :

- décide de retenir l'avenant n°4 désigné ci-dessus proposé par l'Entreprise SAS PEROTIN – Parc d'Activités de la Nouette – 35162 BRETEIL pour un montant total de 3 783,00 € TTC portant le montant global du marché à 164 631,84 € TTC.

- **Devis d'aménagement de la neuvième classe de l'école**

Monsieur le Maire fait part des différents devis concernant l'ameublement de la neuvième classe de l'école et propose de retenir le devis MANUTAN collectivités pour un montant de 5 246,41 € TTC concernant l'acquisition de : 26 tables + casiers, 33 chaises, 1 bureau de professeur, 2 armoires basses, 1 meuble dessin, 1 meuble bibliothèque et 1 table. pour la salle des maîtres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de retenir le devis MANUTAN collectivités 143, bd Ampère CHAURAY – CS 90 000 - 79074 NIORT Cédex 9 pour un montant de 5 246,41 € TTC concernant l'acquisition du mobilier d'ameublement de la neuvième classe désigné ci-dessus.

Monsieur le Maire fait part que des devis ont été sollicités auprès de différentes entreprises afin d'aménager une neuvième classe dans l'actuelle salle informatique concernant les travaux suivants :

- couverture : 4 vélux côté sud 2 vélux côté nord
- cloison isolation : cloison à abattre, placard, doublage cloison
- électricité : vérification du système électrique, volets électriques
- peinture : travaux peinture intérieure

Monsieur le Maire demande que ce dossier soit étudié en réunion Maire et Adjointes afin de valider les devis et procéder à la réalisation de ces travaux pour la rentrée scolaire de septembre 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'autoriser le conseil de municipalité (Maire et Adjointes) à étudier le dossier désigné ci-dessus et valider les devis correspondants.

- **Devis nettoyage – carreaux de l'école**

Monsieur le Maire fait part du devis présenté par l'Entreprise Brocéliande Nettoyage pour un montant de 980,69 € TTC concernant le nettoyage des carreaux du groupe scolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de retenir le devis présenté par l'Entreprise Brocéliande Nettoyage domiciliée 7, rue de Bonneval – 56800 AUGAN pour un montant de 980,69 € TTC concernant le nettoyage des carreaux du groupe scolaire.

- **Projet panneau – éco-quartier du Pont-es-Frères**

Monsieur Michel CHAUDAGNE – Adjoint à l'urbanisme, présente au Conseil Municipal le panneau publicitaire pour la vente des terrains viabilisés de l'éco-quartier et fait part du devis présenté par les Eleveurs d'idées pour un montant de 314,40 € TTC concernant la réalisation de ce panneau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de procéder à la réalisation de ce panneau publicitaire.
- décide de retenir le devis désigné ci-dessus pour un montant de 314,40 € TTC.

- **Installation classée pour la protection de l'environnement : avis du Conseil Municipal au sujet de la demande présentée par Monsieur le gérant de l'EARL du ROHAN, en vue d'obtenir l'enregistrement de son dossier relatif à l'agrandissement d'un élevage porcin implanté au lieu-dit « Le Rohan » sur le territoire de MONTAUBAN-DE-BRETAGNE.**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du 8 Juin 2015 de Monsieur le Préfet d'Ille et Vilaine relatif à un projet d'installation classée pour la protection de l'environnement dans le cadre d'une demande présentée par Monsieur le gérant de l'EARL du ROHAN domicilié au lieu-dit « Le Rohan » en vue d'obtenir l'enregistrement de son dossier relatif à l'agrandissement d'un élevage porcin implanté au lieu-dit « Le Rohan » sur le territoire de MONTAUBAN-DE-BRETAGNE. Le dossier concerne l'extension d'un élevage de porcs (extension inférieure à 450 animaux équivalents) : Effectifs autorisés : 2 646 AE, en projet : + 395 AE, après projet : 3041 AE. Dans le cadre du présent dossier, le cheptel sollicité comprend : 260 reproducteurs (truias et verrats), 1208 places de porcelets, 1912 porcs à l'engrais et 87 places d'engraissement de cochettes et 20 cochettes en quarantaine, soit 3041 animaux équivalents.

Ce dossier concerne également la réactualisation du plan d'épandage sur des terres agricoles et le bilan de fertilisation avec la production de l'atelier après extension, le plan d'épandage sur la Commune de LA CHAPPELLE-BOUEXIC concerne 3 parcelles au lieu-dit « La Hirlais » appartenant au GAEC des 3 villages, (Rozen et Stéphane RIGAUD et Yannick BOURRÉE).

Monsieur le Maire spécifie qu'à la demande de Monsieur le Préfet et conformément à l'article R 512-46-11 du code de l'environnement il lui appartient de consulter le Conseil Municipal et de l'inviter à donner son avis sur la demande désignée ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 11 voix pour et 3 abstentions :

- émet un avis favorable au sujet de la demande présentée par Monsieur le gérant de l'EARL du Rohan domiciliée au lieu-dit « Le Rohan » à MONTAUBAN-DE-BRETAGNE, en vue d'obtenir l'enregistrement de son dossier relatif à l'agrandissement d'un élevage porcin implanté au lieu-dit « Le Rohan » sur le territoire de MONTAUBAN-DE-BRETAGNE.

- **Admission en non-valeur**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier du 9 Mai 2015 de Monsieur le Trésorier de PIPRIAC – MAURE adressant un dossier d'admission en non-valeur des cotes devenues irrécouvrables pour un montant total de 27,90 € et demandant de bien vouloir présenter au Conseil Municipal ce dossier pour décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- émet un avis favorable à l'admission en non-valeur des titres désignés ci-dessus.

- **Acceptation de la somme de 2 615 Euros proposée au titre des recettes provenant du produit des amendes de police relatives aux travaux d'aménagement piétonniers protégés – rue du Plat d'Or (RD n° 776)**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur le Préfet d'Ille et Vilaine du 19 Juin 2015 spécifiant que la commission permanente du Conseil Départemental a arrêté la liste des Communes bénéficiaires ainsi que le montant de l'attribution leur revenant au titre des recettes provenant du produit des amendes de police. La Commune de LA CHAPELLE-BOUEXIC a été retenue pour la réalisation des travaux d'aménagement piétonniers protégés, rue du Plat d'Or (RD n° 776) pour un montant de 2 615 Euros.

Monsieur le Maire précise que Monsieur le Préfet invite donc, pour que l'octroi de cette subvention soit définitif, à lui faire parvenir une délibération du Conseil Municipal devant faire état de l'acceptation de la somme proposée de 2 615 Euros ainsi que l'engagement de la Commune de faire exécuter les travaux prévus dans les plus brefs délais.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'accepter la somme de 2 615 Euros proposée au titre des recettes provenant du produit des amendes de police relatives à la circulation routière concernant les travaux d'aménagement piétonniers protégés, rue du Plat d'Or (RD n° 776).
- s'engage à faire exécuter les travaux prévus dans les plus bref délais.

#### INFORMATIONS

- **Notification de l'arrêté préfectoral du 12 Mai 2015 inscrivant au titre des monuments historiques le château du Bouëxic et son domaine.**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du 10 Juin 2015 et Monsieur le Préfet d'Ille et Vilaine spécifiant qu'il adresse à la Commune de LA CHAPELLE-BOUEXIC, à titre de notification, une copie de l'arrêté préfectoral du 12 Mai 2015 inscrivant parmi les monuments historiques, le château du Bouëxic et son domaine et qu'en application des dispositions de l'article L 126-1 du code de l'urbanisme, il appartient au Maire de procéder, dans un délai de trois mois, à l'annexion de la servitude de protection au Plan Local d'Urbanisme de la Commune.

- **Organisation du chantier international**

Monsieur le Maire précise que la Commune de LA CHAPELLE-BOUEXIC accueille pour la période du 20 Juin 2015 au 4 Juillet 2015 un groupe de jeunes originaires de différents pays (Albanie, Pologne, Hongrie et Bulgarie) dans le cadre d'un chantier international et qu'ils participent aux travaux d'aménagement du chemin de la Prunçais à la Jossais et que, d'autre part, ils ont également contribué aux travaux de préparation de la fête de la musique.

- **Compte-rendu : Vallons de Haute Bretagne Communauté**

Mme Carole LETOURNEL, Conseillère municipale déléguée, précise que la prochaine réunion de Vallons de Haute Bretagne Communauté est programmée le 8 Juillet 2015.

Monsieur le Maire, 2ème vice-président de VHBC, précise que ce jour, s'est réunie la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) et qu'il a été décidé de transférer la somme de 3 500 Euros correspondant à la subvention versée par Vallons de Haute Bretagne Communauté pour la fête de la musique de LA CHAPELLE-BOUEXIC sur le compte 7321 du budget communal correspondant à l'attribution de compensation, ainsi cette dernière s'élevant actuellement à 16 673 € s'élèvera à 20 173 Euros. En contrepartie, la Commune devra reverser les 3 500 € à l'association gérant la fête de la musique.

Une option est prise afin de reverser aux Communes, sièges des associations, le montant des subventions, sachant que les Communes reverseront directement ces subventions aux associations.

- **Compte-rendu de la dernière visite des villages et de la commission « bâtiments communaux »**

*Compte-rendu de la dernière visite des villages : samedi 6 juin 2015*

- Les Brulais : de petits travaux sont à effectuer.
- La Bleunais : il est décidé de ne pas vendre le chemin communal. Une information sera transmise aux riverains afin qu'ils n'y entreposent pas de déchets.
- La Gommerais : virage dangereux. Un nouveau courrier sera transmis au Conseil Départemental afin d'entreprendre une procédure d'expropriation.
- La Hirlais : il est proposé de conserver la mare et de l'entretenir .

Une prochaine visite des villages suivants est programmée le samedi 26 septembre 2015 à 9h00 : La Boussais, La Grée d'Erre, La Pichais, Le Mariage, Le Foulon, La Clôture et Le Tertre.

- **Compte-rendu de la commission « bâtiments communaux » : samedi 6 Juin 2015.**

- La commission « Bâtiments communaux » a procédé à la visite de l'atelier technique municipal et de la salle de motricité.

- Consécutivement à la demande de la SCI JLC IMMOBILIER BOUEXIC sollicitant l'acquisition du terrain communal cadastré section ZR n° 475 afin d'agrandir le parking proposé au personnel des voyages BOURRÉE, la commission « Voirie » et la commission « Bâtiments communaux » se sont rendues sur site. Suite à cette visite, le Conseil Municipal précise qu'il est peu judicieux de faire un parking à cet endroit, ce terrain étant plus adapté pour une autre vocation commerciale. Le Conseil Municipal propose de ne pas vendre ce terrain et d'envisager éventuellement une convention de mise à disposition limitée dans le temps. Monsieur le Maire reprend contact avec Mr BOURRÉE Christophe et la décision finale sera soumise en Conseil Municipal.

- **Projet zone Foncier de Bretagne**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier avec dossier de présentation envoyé à différents promoteurs et à BRUDED dans le cadre d'un projet d'aménagement d'un ensemble immobilier sur la parcelle cadastrée section ZR n° 471 d'une superficie constructible de 7 905 m<sup>2</sup>.

D'autre part Monsieur le Maire informe qu'une réunion avec l'Etablissement Public Foncier de Bretagne est programmée le Mercredi 15 Juillet 2015 à 16h00.

- **Déroulement du Conseil Municipal en présence du Conseil Municipal d'enfants**

Ce Conseil Municipal s'est déroulé en présence du Conseil Municipal d'enfants représenté par Laurane HIGNET, Anna KERGOURLAY et Jean SOULAIN. Les représentants du Conseil Municipal ont spécifié que le bilan de l'année était positif, qu'ils avaient eu la possibilité de faire des projets, qu'ils avaient été écoutés et s'étaient intéressés au développement de la Commune. Un dernier Conseil Municipal d'enfants se déroulera en septembre 2015 pour établir un bilan final d'activités.

**C**HARDONS



Nous rappelons que les propriétaires, les agriculteurs, les métayers, les usufruitiers et usagers sont tenus de procéder du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre à la destruction des chardons dans chacune des parcelles qu'ils possèdent ou exploitent et dont ils ont la jouissance ou l'usage.

La destruction devra être opérée par voie chimique ou mécanique et être terminée au plus tard avant la floraison. A cet égard, la destruction des chardons dans les espaces colonisés devra être effectuée avant le 30 Juin de chaque année. Les opérations de destruction devront être opérées dans le respect des réglementations relative à l'environnement.

## M AISON DU CCAS

La municipalité recherche des personnes qui connaîtraient le propriétaire de la maison du CCAS louée à Mme GÉRARD, rue de La Frétille, avant qu'elle n'appartienne à la mairie.

Merci d'appeler la Mairie **02.99.92.01.15**



## P ONT BASCULE

Mme JOSSE a souhaité stopper son rôle de régisseuse du Pont Bascule rue de la Guée. Ce patrimoine communal était maintenu en activité pour une trentaine de pesées par an. Une très petite indemnité était versée pour ce rôle. Le Conseil Municipal a souhaité consulter la population pour savoir si cela intéresserait une personne. Appeler la Mairie (02.99.92.01.15).



## R EPAS CCAS

La Municipalité de LA CHAPELLE-BOUËXIC convie, à titre gracieux, toutes les personnes de 70 ans et plus, résidant à LA CHAPELLE-BOUËXIC, au repas annuel qui aura lieu :

**Le Samedi 3 octobre 2015 à 12h30 à la salle polyvalente de CAMPEL.**

Il est possible pour toute autre personne moyennant une participation de 16 €, de s'inscrire à ce repas. Animation prévue : Stéphanie BURBAN.

**Merci de vous inscrire en téléphonant à la mairie au 02.99.92.01.15 avant le 24 septembre 2015**



## S ERVICES DU CADASTRE



Chaque année, les services du cadastre passent visiter des maisons sur notre Commune.

La Commune n'est pas informée des lieux visités, ni des dates.

Il s'agit de vérifier la conformité des travaux réalisés, la bonne relation entre les plans cadastraux et la réalité.

## ELECTIONS REGIONALES

Elles auront lieu **les 6 et 13 décembre 2015**.

Si vous n'êtes pas encore inscrits sur les listes électorales de la commune et que vous souhaitez voter pour ces élections, vous devez vous inscrire à la Mairie **avant le 30 septembre 2015**.

Munissez vous de votre carte d'identité et d'un justificatif de domicile.

Contact : 02.99.92.01.15



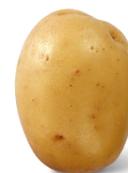
## VENTE DE POMMES DE TERRE ET DE BLE NOIR

Le terrain communautaire de Bel Air laissé précédemment en friche a été, à la demande de la mairie, mis à disposition pour y cultiver des pommes de terre et du blé noir. La vente de la récolte permettra en collaboration avec « Agro sans frontières » d'aider un village du Niger à lancer un jardin maraîcher, voire la construction d'un poulailler.

La vente de pommes de terre a eu lieu **le samedi 19 septembre**.

Remercions Gaëtan ANNÉE, Philippe CHEVALIER, Gérard CORVOISIER, Jean-Paul HIGNET, et Jean-Pierre LEMOINE, agriculteurs qui avaient assuré la préparation du terrain et les semis.

Un compte-rendu sera fait dans le prochain Écho Chappellois.



## CARRIÈRES DE LA PICHAIS



L'entreprise TP DANIEL CARDINAL EDIFICE qui gère la carrière de la Pichais nous a informés qu'elle allait procé-

der à un broyage de blocs de béton qui seront ensuite transportés vers des lieux appropriés.

Les carrières seront ensuite fermées et remises en terres agricoles.

## RECENSEMENT MILITAIRE

Tous les jeunes **nés entre JUILLET et SEPTEMBRE 1999** doivent se faire recenser **avant le 30/09/2015**

**DÉCEMBRE 1999** quant à eux doivent se faire recenser **avant le 31/12/2015**.

Les jeunes **nés entre OCTOBRE et**

ils doivent se présenter à la mairie durant cette période, munis du livret de famille et accompagnés de leur représentant légal.

## ZOOM SUR LES PRINCIPALES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



### Réunion du 12 mai 2015

Le Conseil communautaire du 12 mai 2015 a approuvé, à l'unanimité, le lancement du programme Breizh Bocage 2 et autorisé le recrutement d'un agent non titulaire.

La reconduction de ce programme régional d'aménagement du territoire pour la période 2015-2020 doit permettre d'élaborer un projet en vue d'améliorer la qualité du maillage bocager, de préserver et pérenniser l'existant. Il convient, dans un premier temps, d'élargir l'inventaire et un diagnostic

de l'état du bocage sur l'ensemble du territoire, nécessitant un recrutement.

Des subventions ont été attribuées à 14 associations œuvrant dans le domaine culturel pour un montant total de 112 100 €. Dans ce cadre, le Comité des Fêtes de La CHAPELLE-BOUËXIC a été bénéficiaire d'une subvention de 3 500 € pour l'organisation de la Fête de la Musique – 21 voix Pour, 4 voix Contre et 18 Abstentions.

### Réunion du 8 Juillet 2015

Le Conseil communautaire a décidé, à l'unanimité, de ne pas verser au Syndicat des Jeunes Agriculteurs la seconde partie de la subvention initialement approuvée. En effet, par délibération en date du 25 Juin 2014, VHBC a décidé le versement d'une subvention de 17 500 € au dit syndicat pour l'organisation de la « semaine des jeunes agriculteurs » qui s'est déroulée en août 2014 à Guichen. Un second versement à hauteur de 7 500 € était prévu sur présentation du bilan financier. Or, il ressort un bénéfice de 26 487,22 €.

Le Conseil communautaire a décidé, à l'unanimité, de lancer le marché de travaux relatif au plateau sportif du COSEC à Guichen et validé le plan de financement prévisionnel à hauteur de 350 000 €. Le club d'athlétisme de Guichen – Pont-Réan compte près de 400 adhérents ; il souhaite réaliser une structure adaptée pour son école d'athlétisme, la seule du territoire communautaire. L'aménagement est aussi axé sur les sports collectifs.

Le Conseil communautaire a validé l'octroi

de subventions dans plusieurs domaines :

- 6 460 € pour 2 associations (environnement).
- 4 822,32 € à 1 association (transport).
- 4 672,89 € à 1 association (culture)
- 164 586 € à 8 associations (sport), dont notamment 86 586 € à l'Office Intercantonal Maure-Pipriac,
- 22 900 € à 8 associations (social)

Le Conseil communautaire a décidé, à l'unanimité, de mettre en place une participation de VHBC à hauteur de 30% des aides accordées par le département pour les logements locatifs sociaux inscrits dans sa programmation annuelle.

Le Conseil communautaire a décidé, à l'unanimité, de conclure une convention avec le FGDON35 prévoyant la destruction des nids de frelons asiatiques et la prise en charge intégrale par VHBC. Les modalités financières dépendent du nombre de destruction. La somme à consacrer est estimée à environ 17 600 € pour l'année 2015 (voir par ailleurs l'article page suivante).

Le Conseil communautaire a décidé, à bulletins secrets, à la majorité, de se prononcer défavorablement à la demande de sortie de la commune de Comblessac de Vallons de Haute Bretagne Communauté.

Pour information, le Bureau a décidé, à l'unanimité, de valider l'octroi de fonds de concours comme suit :

Communes	Fonds de concours d'équilibre total	Définition des équipements concernés
Baulon	76 142 €	Restauration collective scolaire, activités sportives scolaires, bâtiments communaux, sécurité civile
Bourg des Comptes	59 983 €	Eléments à préciser
Guichen	222 646 €	Halte garderie – Crèche, accueil de loisirs- Péri scolaire
Guignen	79 899 €	Restaurant municipal
Goven	95 518 €	Petite enfance, informatique de la Mairie, mise en réseau école maternelle, ordinateurs et vidéo élémentaire, tables et chaises (Lavandières) Micro Tracteur pour services techniques, élagueuse
Lassy	103 548 €	Pôle intergénérationnel
Messac	7 789 €	Travaux aménagement Voirie
Saint Senoux	97 150 €	Aire de jeux, aménagement bourg Matériel, aménagement Mairie Espace Glenmor, services municipaux.

A noter qu'aucune des communes de l'ex-communauté de communes de Maure de Bretagne ne perçoit de fonds de concours d'équilibre. Le Bureau a également validé, à l'unanimité, la nouvelle tarification 2015-2016 pour « Musicole » ; soit une augmentation de 2% par rapport à 2014-2015.

Le prochain Conseil communautaire est programmé le 30 septembre 2015

## LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE



Jusqu'en septembre 2014, la destruction des nids de frelons asiatiques, en forte progression sur le département (x2 à 3 par an), était prise en charge gratuitement par la FGDON35 ou par les mairies. La FGDON a détruit plus de 81 nids sur le territoire communautaire en 2014, et prévoit 160 à 200 destructions sur notre territoire en 2015. Une convention a été proposée aux EPCI pour renforcer la lutte collective. Le FGDON n'effectuera plus les destructions directement mais passera par des prestataires locaux référencés.

La convention a été approuvée le 8 juillet dernier lors du dernier conseil communautaire. Autre information, ne pas confondre frelon commun ou européen et frelon asiatique (taille plus petite, de couleur noire et plus agressif). La convention signée par Vallons de Haute Bretagne Communauté ne concerne que le frelon asiatique. A noter que la convention est annuelle sans reconduction. Pour en savoir plus : [http://www.fgdon35.fr/?page\\_id=802](http://www.fgdon35.fr/?page_id=802)

Procédure : 1 - Contacter la mairie. 2 - Appel de la mairie auprès du FGDON 35. 3 - La FGDON mandate une des 3 entreprises référencées. 3 - L'intervention est réalisée et la facture envoyée directement auprès de Vallons de Haute Bretagne Communauté

## BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE



Pour la 2<sup>e</sup> année consécutive, la commune participe à l'opération

### « NETTOYONS LA NATURE »

**Le dimanche 27 septembre**, nous vous attendons nombreux pour nous aider à nettoyer la nature à la Chapelle-Bouëxic.

**Rendez-vous à 10h devant la Mairie.** Cette action éco-citoyenne se conclura à 12h par un Pot de l'Amitié.

### La Bibliothèque Municipale vous souhaite une bonne rentrée à tous !

Les activités reprennent, avec **L'Eveil musical le mercredi 23 septembre** à 10h, **Bébé Lit le jeudi 1<sup>er</sup> Octobre** à 9h et **Heure du Conte le mercredi 7 Octobre**.

Les inscriptions sont ouvertes pour **L'Heure du Conte, Bébé Lit et Eveil Musical**. Dépêchez-vous, les places sont limitées ! Les plannings sont disponibles à la Bibliothèque.

D'ici là, vous pouvez nous retrouver sur **FACEBOOK** pour découvrir les actualités de la bibliothèque.

Et surtout, n'hésitez pas à passer nous voir !

Mardi 17h-18h  
Mercredi 9h-12h15 et 15h-18h  
Vendredi 17h-18h  
Samedi 10h30-12h30



02 99 92 05 71



[bmlachapellebouexic@gmail.com](mailto:bmlachapellebouexic@gmail.com)



[www.facebook.com/BibliothequeLaChapelleBouexic](http://www.facebook.com/BibliothequeLaChapelleBouexic)

## ESPACE MULTIMEDIA



L'espace multimédia est un service de Vallons de Haute Bretagne Communauté, basé à LA CHAPELLE-BOUËXIC. Il est situé dans les locaux de la bibliothèque municipale et vous propose ces services :

#### - L'Initiation à l'informatique :

Apprendre à vous servir d'un ordinateur, ou d'internet, transférer vos photos, classer vos dossiers.... c'est possible grâce à un programme **gratuit, personnalisé et individuel**. Ces initiations se déroulent sur rendez vous le **Mardi, jeudi ou vendredi de 9h00 à 12h00**. Il vous est demandé de vous inscrire auprès de l'animatrice.

#### - La mise à disposition gratuite des ordinateurs.

Les personnes les plus « confirmées » peuvent utiliser les ordinateurs et imprimantes mis à leur disposition à l'espace multimédia. Ce service est également gratuit et accessible :

**- Le mardi et le vendredi de 9h00 à 9h45 et de 10h30 à 12h00. Le lundi et le jeudi matin sur rendez-vous.**

Contact : Linda LE LAY - 19 Rue de la Mairie  
35330 LA CHAPELLE BOUËXIC

☎ 02.99.92.01.15 ou par mail  
lindalelay@gmail.com

## D U RENOUVEAU DANS LE BOURG

### « Chez Lili »

Après de nombreuses années au service des chapel-lois, Mme GAREAU a laissé la main à Lisa CHEREL pour prendre une retraite bien méritée.

Nouvelle enseigne du paysage économique chapel-lois, Chez LILI a fait peau neuve aussi bien au tra-vers de sa vitrine que dans l'aménagement intérieur.

Le Bar-tabac vous accueille **7h à 20h du lundi au jeudi** (*fermé le mercredi*), **le vendredi et samedi de 7h à 1h** et enfin **le dimanche de 8h 30 à 13h**.

**Contact au 02.99.92.01.33**

### « Boulangerie BRODIN »

Magali et Carl BRODIN ont pris les commandes de la nouvelle boulangerie du centre bourg depuis le début de l'été.

Première installation dans les locaux mis à disposi-tion par la municipalité, ils ont tous les deux à cœur de vous apporter leur service ; pains spéciaux, vien-

noiseries, formules sandwiches, mignardises....

La boulangerie est ouverte **du lundi au samedi de 7 h à 13h30** et de **15h30 à 19h30** avec un **service Drive jusqu'à 20h** (*fermé le mardi*), **le dimanche de 7 h à 13h**.

**Contact au 02.99.77.66.17**

## U N VENT DE REPRISE DANS LA ZONE DU PLAT D'OR

Quand transmission rime avec filiation, tel est le cas pour deux entreprises emblématiques de notre com-mune.

### « La Tournerie du Plat d'Or »

Tout d'abord, La **Tournerie du Plat d'Or** qui depuis début mai est passée sous la coupe de Jérémy Lar-cher. Après plus de 10 ans de collaboration père/fils, Alain Larcher laisse les rênes à son fils en douceur.

que sur des modèles uniques destinés à des agences de Designer. Entouré de 3 personnes, Jérémy développe son activité exclusivement auprès des professionnels.

L'entreprise est spécialisée dans le tournage sur bois, elle travaille aussi bien sur des pièces de série

**Contact : 02.99.92.04.09**

### « L'Atelier d'Agencement »

Autre passage de relais, depuis début février entre Joël et Mikaël Bohuon. Père et fils ont travaillé, là aussi, près de 14 années ensemble et c'est désor-mais Mikaël qui reprend le flambeau.

**L'Atelier d'agencement**, situé 6 ZA du Plat d'Or, est spécialisé dans l'aménagement de magasins :

boucherie, boulangerie.... (La boulangerie Drive de La Chapelle-Bouëxic en est un exemple) mais peut répondre à des demandes pour les particuliers : cui-sine, dressing....

**Contact au : 02 99 92 00 80**

**[www.atelier-agencement-magasin.fr](http://www.atelier-agencement-magasin.fr)**

# UNE NEUVIEME CLASSE A L'ECOLE



De gauche à droite 1er rang : Florian LE BRIS, Sophie DARZEL, Sylvie HOURMAND, Sylvie SECQ, Séverine DUBOIS. De gauche à droite 2ème rang : David JUBAULT, Fabienne MOULARD et Laurence HEUDES-MONNERAIS



Isabelle COGAN



Anna SAUVAGET



Jonathan GLASSER

Les effectifs de l'école sont de nouveau à la hausse cette année, c'est la raison pour laquelle l'Inspection Académique d'Ille et Vilaine avait décidé dès le mois d'avril d'ouvrir une 9<sup>ème</sup> classe à la rentrée de septembre 2015, la 4<sup>ème</sup> ouverture en 11 ans. La directrice, Sylvie HOURMAND, a accueilli 209 élèves (+10 par rapport à la dernière rentrée).

La Municipalité avait anticipé cette ouverture en effectuant des travaux importants dans l'ancienne salle informatique.

La répartition pédagogique est la suivante :

- \* TPS-PS : Séverine DUBOIS
- \* PS-MS : Sylvie SECQ
- \* MS-GS : Fabienne MOULARD
- \* GS : Sophie DARZEL
- \* CP : Sylvie HOURMAND
- \* CE1 : David JUBAULT
- \* CE1-CE2 : Florian LE BRIS
- \* CE2-CM1 : Laurence HEUDES-MONNERAIS
- \* CM1-CM2 : Isabelle Cogan & Jonathan GLASSER

Anna SAUVAGET assure l'intérim de direction du vendredi et du mercredi matin

# MANIFESTATIONS A VENIR

## ACCORDÉON DIATONIQUE VIOLON

### La Bouèze propose des cours d'accordéon diatonique

Depuis près de 30 ans, l'association La Bouèze fait connaître et fait vivre le patrimoine musical de la Haute-Bretagne en le transmettant. Elle se propose d'organiser des cours d'accordéon diatonique à La Chapelle Bouëxic.

Les cours de La Bouèze sont basés sur l'acquisition à l'oreille du répertoire et du rythme car il n'est pas nécessaire de connaître le solfège pour apprendre à jouer de l'accor-

déon diatonique. Les cours sont collectifs et organisés par niveau. Ils sont ouverts pour tous les âges, enfants comme adultes, débutants ou non. La participation est de 94 euros par trimestre.

L'enseignant sera Gurvan MARTIN. Pour tout renseignement:

Gurvan MARTIN ☎  
06 88 90 16 29  
Association La Bouèze  
☎ - 02 23 20 59 14



## REPRISE DES ACTIVITES POUR LES ASSOCIATIONS : FAMILLES RURALES, LA DYNAMIQUE, L'AMICALE LAÏQUE, LE CLUB DE L'AMITIE ET L'US CHAPELLOISE

### Art floral :

Adeline Gizard  
[a.gizard@orange.fr](mailto:a.gizard@orange.fr)  
Un lundi soir par mois

☎ 06 89 93 28 22

### Chorale :

Solange Lerussard  
☎ 06 98 81 05 74  
Hebdomadaire (jour à définir)



### Danses de salon :

Magali Joly Bénéteau  
[a2papillons@gmail.com](mailto:a2papillons@gmail.com)  
Hebdomadaire, le mercredi soir

### Yoga :

Les cours de Yoga au sein de l'association Familles Rurales ont repris le 16 septembre. Ils se déroulent à la salle modulaire, à côté de l'école. Il reste des places le samedi matin (9h30 à 11h) et quelques places dans le cours de 20h à 21h30 le mercredi pour les adultes. En ce qui concerne les enfants de 6 à 10 ans, un cours est proposé le samedi de 11h15 à 12h.



### Loisirs créatifs :

Solange Lerussard  
[gilbert.lerussard@orange.fr](mailto:gilbert.lerussard@orange.fr)  
Un lundi ou un jeudi par mois, selon activité, (en journée)

☎ 06 98 81 05 74



Renseignements : [yoga-achapellebouexic@laposte.net](mailto:yoga-achapellebouexic@laposte.net) ou Soizick ☎ 06 61 85 02 14

## LA DYNAMIQUE Gym et Zumba

Le club de gym Chapellois a repris son activité depuis le Lundi 14 Septembre 2015 à la salle de LOHEAC.

### Il reste des places

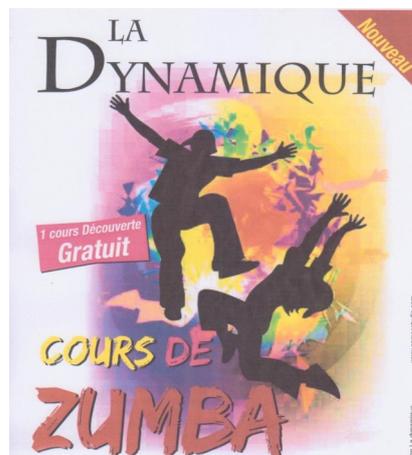
Les cours sont assurés par un animateur de l'EPGV, **tous les lundis, à 20 heures :**

Echauffement LIA, musculations sans charges  
Abdo. fessiers - cuisses, Stretching, Travail du dos  
Relaxation

Nous vous proposons les deux premières séances gratuites. Le tout en musique !

Venez nombreux et nombreuses.

### Cours de ZUMBA



**Nouveau Prof !**

**Le Jeudi de 19h45 à 20h45 -  
Salle de LOHÉAC**

## AMICALE LAÏQUE

L'heure de la rentrée a sonné. Il est temps de faire un point sur l'année 2014-2015. Pour la première année, l'amicale laïque avait organisé une collecte de papier afin de récolter des fonds pour l'école communale. Grâce aux participants, nous avons récupéré 6020 kg.

L'opération a très bien fonctionné ! Un grand merci à vous tous !!! On peut encore faire mieux, prêt à relever le défi ? !!!

Nous allons poursuivre cette collecte et continuer à faire des permanences tous les 1er et 3eme samedis de **chaque mois à partir du 5 septembre :**

Nous comptons sur vous !

La fête de l'école a été une réussite, elle aussi, et a rassemblé beaucoup de chapelloises et de chapellois pour faire la fête avec les enfants. Cette année un grand nombre de commerçants de la CHAPELLE-BOUËXIC ont répondu présents. L'amicale tient à les remercier : Imagin'Hair, Le Bar des Sports, L'Ardoise



Gourmande, Le Garage de La Chapelle, La Crêperie LE GUEN, Les Voyages Bourrée, la Boucherie-Epicerie du Plat d'Or, Le Fournil du Vieux Four, Grâce à eux, nous avons pu organiser une « tombola des commerçants » et ainsi distribuer plus de lots pour les enfants.

Afin de préparer l'année 2015-2016, voici déjà quelques dates de manifestations :

- ◆ **13 décembre 2015** = Spectacle de Noël (salle de Lohéac)
- ◆ **5 et 6 mars 2016** = Théâtre avec la compagnie « Un pied en coulisse » (salle du Rotz à Maure de Bretagne)
- ◆ **23 avril 2016** = Loto animé par René (salle du Rotz à Maure de Bretagne)

Vous pouvez retrouver les informations de l'amicale laïque sur son site internet : [amicalechapel-leb.blogspot.fr](http://amicalechapel-leb.blogspot.fr) ou en contactant sa présidente, **Marie-Claire RUAULT ☎ 06.62.74.05.20**

## LE CLUB DE L'AMITIÉ

### Le club invite

ses adhérents à son repas annuel qui aura lieu

le **Mercredi 7 Octobre à 12 h 00**  
à la salle polyvalente de CAMPEL.

Participation : 13 €.

**S'inscrire avant le 3 octobre**

☎ **02.99.92.07.75 ou 02.99.92.03.09**



## US CHAPELLOISE



L'U.S Chappelloise vous souhaite une très bonne rentrée.

Venez nombreux soutenir nos 2 équipes évoluant en D3 et en D4 le dimanche. Nous venons de créer une équipe vétérans, nous sommes à la recherche de nouveaux joueurs pour compléter nos 3 équipes.

Prochaine échéance du club le repas annuel qui se déroulera

**le samedi 7 Novembre 2015 à CAMPEL.**

Nous comptons sur votre présence pour passer une excellente soirée.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter

Mr HIGNET VINCENT ☎ 06.81.71.46.24

## ZOOM SUR LES DERNIERS ÉVÈNEMENTS ASSOCIATIFS

### Les Anciens Combattants



#### Souvenir

L'association des anciens Combattants et la municipalité ont répondu favorablement au vœu exprimé par le Ministère. A savoir, mettre en avant les anciens combattants de la 2ème Guerre Mondiale à l'occasion du 70ème anniversaire de la fin du conflit en 1945.

Mr GUEZAIS a participé à partir de 1943 à des opérations de résistance puis d'engagements dans les forces françaises de l'intérieur (FFI) en 1944.

La cérémonie de remise de la médaille du mérite fédéral a permis de saluer cet engagement.

Entouré de sa famille, ses amis, les membres de la section, ce fut un moment de souvenir important aussi pour les jeunes générations.

## RECRUTEMENT D'AIDANTS FAMILIAUX

### Appel à candidatures d'aidants familiaux pour participer au groupe de travail « Aide aux aidants » du CLIC des 4 rivières;

Le CLIC des 4 Rivières (Centre Local d'Information et de Coordination) est un service gratuit et personnalisé d'information et d'orientation pour les personnes âgées de plus de 60 ans, pour les personnes en situation de handicap (enfants et adultes) et leur entourage. Le CLIC s'adresse également aux professionnels des secteurs sanitaires, sociaux et médico-sociaux du territoire. Le CLIC des 4 Rivières couvre les cantons de Guichen, Bain-de-Bretagne, Maure-de-Bretagne, Le Sel-de-Bretagne et les communes de Guipry, Lohéac et Saint Malo de Phily. Nos locaux sont situés à Guichen mais nous organisons également des permanences régulières sur ces différents cantons.

Nous accueillons les personnes âgées, leur entourage, afin de les informer et les accompagner dans leurs démarches autour de différentes thématiques (services d'aide à domicile, téléalarme, portage de repas, inscription en structures d'hébergement, recherche d'aides financières -Allocation Personnalisée d'Autonomie, prestations caisse de retraite...). Le CLIC, en tant qu'antenne de la Maison Départementale des Personnes Handicapées d'Ille-et-Vilaine (MDPH), propose également un accompa-

gnement dans la constitution de dossiers et renseigne sur différentes prestations (prestation de compensation du handicap, carte d'invalidité, carte de stationnement, reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé, allocations enfants et adultes, demandes liées à la scolarité...).

Nous organisons également des actions d'information et de prévention (conférences thématiques, ateliers de prévention...).

Enfin, nous animons des groupes de travail. Dans ce cadre, nous avons décidé d'élargir l'un d'entre eux, « Aide aux aidants », aux aidants familiaux. L'objectif est de réfléchir, ensemble, au sein d'un groupe constitué d'aidants familiaux et de professionnels, à des projets à mettre en place sur notre territoire.

Pour toute information complémentaire et/ou inscription, merci de contacter le

CLIC des Quatre Rivières

Tel : 02 99 52 01 59 –

26 rue du Commandant Charcot,  
35580 GUICHEN

Mail :

[accueil.clic.4rivieres@gmail.com](mailto:accueil.clic.4rivieres@gmail.com)

Ouvert le lundi de 13h30-17h et  
du mardi au vendredi de 9h à 12h  
et de 13h30 à 17h.

## BILAN DE SANTÉ DELOCALISÉ



Le CLIC des quatre rivières organise en partenariat avec le Centre de Prévention

Bien vieillir de Rennes, des bilans de santé délocalisés.

Le Mardi 29 Septembre 2015  
à GUIGNEN.

Ces bilans sont destinés aux personnes de 50 ans et plus, sans perte d'autonomie importante, ne pouvant se déplacer à Rennes.

Pour de plus amples renseignements et inscription (obligatoire) vous pouvez contacter

**le Centre de Prévention  
AGIRC - ARCO Bretagne  
au 02.99.92.25.25**

Santé

## COLLECTE ET RECYCLAGE

**COLLECTONS & RECYCLONS**  
**EVPP / EVPHEL**  
Emballages Vides de Produits Phytosanitaires  
Emballages Vides de Produits d'Hygiène en Elevage Laitier

**DU 2 AU 6 NOVEMBRE 2015  
DANS TOUS NOS MAGASINS**

**Bidons en plastiques**  
Rincer les bidons immédiatement après utilisation des produits.  
Égoutter les bidons, le goulot renversé.  
EVPP EVPHEL

**Bouchons en plastique + boîtes et sacs vides**  
Conserver les bouchons et opercules des bidons à part des bidons.  
Placer ces éléments dans la sache transparente Adivalor dédiée aux boîtes et sacs vides.

**IMPORTANT**  
Bien inscrire votre nom sur chaque sache.

Une fois secs, placer les bidons sans leur bouchon dans une sache transparente Adivalor.  
Ne pas mélanger les bidons EVPP et EVPHEL.  
En attendant la prochaine collecte, conserver les bidons dans un endroit couvert.

Seuls les déchets ayant un logo ADIVALOR et conformes seront collectés.  
Pour tous renseignements, rapprochez-vous de votre magasin habituel.

Tout au long de l'année, collecte en fagots de :

- Big bags vides de produits fertilisants, semences.
- Sacs plastiques vides de produits fertilisants.
- Sacs en papier vides de semences certifiés



## VRAI ET FAUX AMIS



Cultiver son potager, c'est aussi composer avec les animaux qui vivent dans les jardins.

Les hérissons, coccinelles ou autres abeilles sont les bienvenus, mais tout le monde n'est pas logé à la même enseigne.

Voici quelques visiteurs, qu'il convient de mieux connaître :

**Les fourmis** : elles peuvent faire peur aux jardiniers, mais ont-elles vraiment un impact sur les cultures ? Très peu. Inutile de vouloir les éliminer à tout prix. Elles sont souvent présentes sur les végétaux pour tirer le miellat des pucerons, qu'elles protégeront des attaques de coccinelles. Avec une bande de glu sur le tronc pour bloquer la montée des fourmis et un abri à perce-oreilles dans les branches près des pucerons, le tour est joué !

**Les crapauds** : laids pour certains, ils sont très utiles pour les jardiniers car ils se délectent de

limaces. Plutôt qu'un anti-limaces, gardez un tas de pierres près de vos salades, pour abriter les crapauds.

**Les vers blancs** : vous pouvez laisser les vers blancs trouvés dans le bois ou dans le compost. Seuls les gros vers blancs trouvés dans le sol (hannetons) ont un impact sur les racines. Avec un bêchage, un binage régulier et une rotation des cultures, ils disparaîtront.

Au final, seul un petit nombre d'espèces est nuisible aux cultures des jardins. La solution qui pourrait sembler la plus simple du traitement chimique ne fera souvent que perturber l'équilibre naturel de votre jardin. A l'inverse, le jardinier a plutôt intérêt à préserver la vie sauvage, voire à l'enrichir, en créant des hôtels à insectes, des tas de bois ou de pierres par exemple.

Pour découvrir les animaux auxiliaires du jardinier et vous passer des insecticides, consultez : [www.jardinaunaturel.org](http://www.jardinaunaturel.org), ainsi que le livret « Ces petits animaux qui aident le jardinier » édité par la Mce.

Article rédigé par la Mce Maison de la consommation et de l'environnement - 48 boulevard Magenta - 35000 Rennes - 02.99.30.35.50 - [info@mce-info.org](mailto:info@mce-info.org) - [www.mce-info.org](http://www.mce-info.org)

# HORAIRES ET PERMANENCES

## Mairie

Du lundi au vendredi de 8h45 à 12h30

### Permanences les samedis suivants

De 9h30 à 12h00  
26 Septembre  
10 et 24 Octobre  
7 et 21 Novembre  
5 et 19 Décembre



### Permanence des élus

de 10h à 12h00  
Le samedi  
Sur rendez-vous

37 Rue de la Mairie  
☎ 02.99.92.01.15  
www.lachapellebouexic.com  
✉ mairie.de.la.chapelle.bouexic@wanadoo.fr

## Agence Postale

Du lundi au vendredi  
de 9h à 12h30  
Samedi de 9h à 12h00



12 Rue de la Mairie  
☎ 02.99.92.01.10

## Bibliothèque Municipale

Mardi de 17h à 18h  
Mercredi de 9h à 12h15  
et de 15h à 18h  
Jeudi de 17h à 18h  
Vendredi de 17h à 18h  
Samedi  
de 10h30 à 12h30



19 Rue de la Mairie  
☎ 02.99.92.05.71  
✉ bmlachapellebouexic@gmail.com

## Espace Multimédia

Lundi sur rendez vous

Mardi, Jeudi, Vendredi  
De 9h à 9h45 et de  
10h30 à 12h00



19 Rue de la Mairie  
☎ 02.99.92.05.71  
✉ lindalelay@gmail.com

## Point Informations Touristiques

Mardi, Jeudi, Vendredi  
De 9h à 12h00



19 Rue de la Mairie  
☎ 02.99.92.05.71  
✉ tourismeccmaure@orange.fr



## Permanence Parlementaire

Du député Jean-René MARSAC  
ou son assistante. Sur Rendez-  
vous au 02.99.72.12.16

À l'espace social Chorus - Le Vendredi de  
15h30 à 17h00 : 24 Septembre - 22 octobre -  
19 novembre - 10 décembre

## Permanences Architecte Conseil

Sur rendez vous auprès de Chorus  
(02.99.92.46.99) ou Mairie de Guichen  
(02.99.52.05.75).

A l'espace social Chorus (l'après midi) :  
16 octobre, 13 novembre, 11 décembre 2015  
A Guichen : 15 octobre, 2 - 19 - 30 no-  
vembre, 17 décembre 2015



## Transports

Les dépliants concernant les nouveaux  
horaires des transports Illenoo en direc-  
tion de Rennes sont disponibles à l'agence  
postale, à la mairie ou à la bibliothèque. Ils sont  
également affichés à l'abri de bus « Rue de  
Rennes ».

## Déchetterie

Hiver du 01/11 au 31/03 : Lundi de 14h à 17h  
Mercredi de 14h à 17h - Samedi de 9h à 12h  
et de 14h à 17h. Été du 01/04 au 31/10 :  
Lundi de 14h à 18h - Mercredi de 14h à 18h -  
Samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h  
Route de Maure à Mernel

Directeur de la publication : Roger MORAZIN. Responsables éditoriaux : Roger MORAZIN, Nadia DUREY, Carole LETOURNEL et la Commission Communication. Graphisme-Conception-Réalisation : Linda LE LAY. Impression : Identec, rue de la carrière - 35514 CESSON SEVIGNE Cédex. Tirage : 595 Exemplaires. Reproduction totale ou partielle interdite sans autorisation. Dépôt légal : Septembre 2015